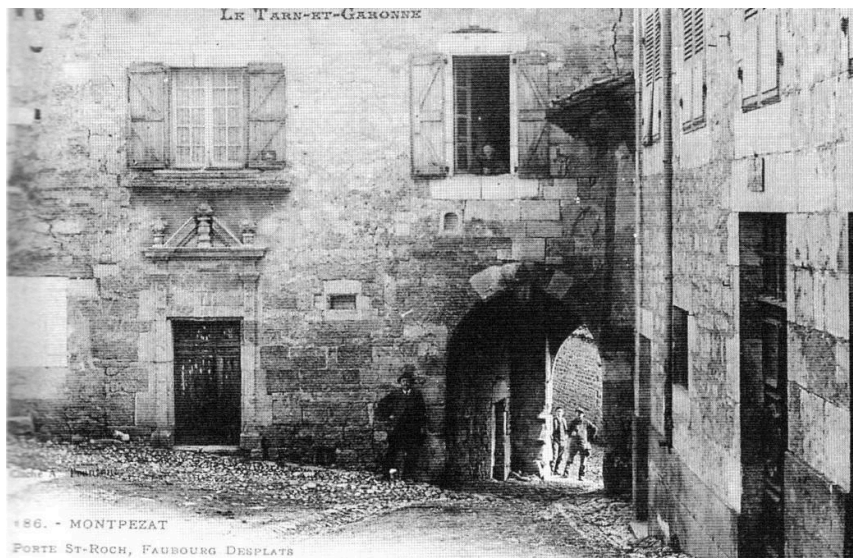


Préparation Montpezat-de-Quercy

Montpezat de Quercy

La plus ancienne mention de Montpezat apparaît au 7^e siècle et nous savons qu'une paroisse avec une église dédiée aux martyrs espagnole St Just et Saint Pasteur se trouvait en contre-bas de la collégiale. Une collégiale ressemble à une cathédrale mais sans évêque. Elle est habitée par des prêtres séculiers appelés chanoines qui se réunissent en collège, d'où le nom.



Lors des invasions les habitants venaient se réfugier sur le promontoire face à la collégiale. Montpezat de Quercy a été construite sur les derniers contreforts du Bas Quercy ou Quercy blanc. Les maisons de pierres blanches, étagées au-dessus des remparts se regroupent autour de cette collégiale bâtie par le cardinal des Près. Au cœur du village il faut découvrir la porte du 14^e, la maison des Chanoines des 15^e au 17^e ainsi que les maisons « renaissance » rappelant la riche histoire du lieu.

Il existe des vestiges d'un habitat gallo-romain et de restes mérovingiens, cependant le bourg atteindra son apogée au moyen-âge avec un destin lié à la famille de Montpezat apparue à la fin du 11^e siècle. Au 13^e la plupart des nobles de la ville adoptèrent le culte cathare.

La seconde famille sera célèbre grâce au cardinal Pierre des Près, 1228-1361 originaire du lieu.

La guerre de cent ans pèsera sur le destin de la cité et les faits d'armes furent nombreux « *jour et nuit on montait la garde aux portes de la ville* » puis après une longue période de prospérité la violence resurgira avec les combats de la ligue, la fronde des princes puis la révolution se traduisant par une baisse de la population et de l'activité économique.

La commune comporte trois espaces protégés : le « géo parc du Quercy », la prairie de la Rouquette et les prairies du Lemboulas.

La famille de Montpezat

Les seigneurs de Montpezat apparaissent dans la documentation au 11^e siècle alors que se fonde Montpezat d'Agenais un village castral. Le château sera détruit à plusieurs reprises par Simon de Montfort lors de la croisade contre les Albigeois, reconstruit en 1220 il sera rasé en 1324 après un siège meurtrier par les Français.

Son origine fait place à la légende. « *Une bande de routiers qui chevauchaient sur les rives du lot avaient parmi eux un jeune chevalier appelé Mango, qui rêvait de couronne. Arrivés au sommet d'un coteau, il décida d'y bâtir un château, et ce jour là il fonda la grande baronnie, celle de Montpezat. Telle serait l'origine de la race guerrières des sires de Montpezat.* »

Le premier seigneur ayant laissé des traces se nomme Mango de Montpezat (1028-1088), et son nom se retrouve dans des cartulaires en latin de l'abbaye de Sauve-Majeur à Bordeaux.

Il serait donc le fondateur de cette puissante dynastie des Montpezat à laquelle se rattachent les Montpezat du Quercy et ceux du Comminges. Car entre 1108 et 1160 la famille se divisera en trois branches.

Arnaud né en 1108 sera le premier de la branche des Montpezat d'Agenais et décèdera en 1140, Pons né en 1111 sera le fondateur de la branche du Quercy, enfin Geoffroy fondera la branche du Comminges et décèdera vers 1160

Aymeric 1^{er} (1253-1279) sera le premier à porter le titre de baron. Son successeur Rainfroy II (1279-1303) fut un seigneur redouté et puissant, menant une vie de riche. En dépit du serment fait au roi de France il se montrait plus anglais que français. Edouard 1^{er}, roi d'Angleterre, lui offrira en 1283 deux magnifiques chevaux pour le récompenser. Son influence était considérable en agenais, malgré son jeune âge et il sera choisi pour arbitrer un conflit entre Gautier du Fossat, seigneur de Madaillant et Amadiou seigneur de Prayssas. Un peu plus tard il promulguera les coutumes données à ses vassaux et tenanciers, écrites en « *vieil idiome gascon* » et rédigées par acte public du notaire d'Agen Elias Calvari. Il aura un fils Etienne et une fille Flandrine qui offrira des terres pour la fondation en 1136 de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges.

Un acte daté du 1^{er} avril 1177 indique que le comte Raymond V de Toulouse accorda, contre serment et hommage lige, le castrum de Montpezat à Armand de Montpezat. L'Hommage lige ou hommage féodal était le rituel de serment du vassal vers le suzerain. Le qualificatif de lige le rend encore plus solennel. Ce document fait entendre également que le castrum de Caylus alla à son frère Bertrand et celui de Montclard à leur beau-frère Bertrand de Villemur.

Le castrum de Montpezat de Quercy, à trois heures de marche de Puylaroque, deviendra un véritable « *nid d'hérétiques* » et un repaire de « *protecteurs d'hérétiques avérés* ». Il sera un lieu de refuge pour les faidits et fugitifs pour hérésie. Les faydits ou faidits étaient des seigneurs ou chevaliers languedociens qui se retrouvèrent dépossédés de leurs fiefs et terres lors de la croisade des Albigeois. C'est ainsi que les dépositions des croyants auditionnés en 1241 par Pierre Cellan attestent d'une activité hérétique débordante. Les parfaits y prêchaient en partageant le pain béni avec les croyants et consolait les mourants. On les voyait tenir une « *disputatio* », un débat sur un thème, avec des vaudois, courant religieux se désignant comme « *pauvres du christ* ».

Ces faits non datés doivent se situer du temps de la croisade et de la reconquête du comte de Toulouse Raymond VII, faisant suite à la mort de Simon de Montfort le 25 juin 1218. On sait qu'à partir de cette date, l'église cathare retrouvera ses anciennes positions, dix ans de massacres, de bûchers n'ayant pas aboutis à la destruction du catharisme.

Montpezat se montrera particulièrement rebelle à la croisade de Simon de Montfort. Si le castrum fut soumis en 1211 et ses murailles arasées, ils se rebellèrent en 1213 quand Pierre II d'Aragon vint attaquer Simon près de Muret. Avec le désastre qui suivit, Simon de Montfort mènera une nouvelle campagne en Agenais et en Quercy. Il ravagera de fond en comble le castrum de Montpezat dont les murailles avaient été relevées, mais imprudemment désertées par ses chevaliers. Ces derniers étaient rebelles à l'ordre français et catholique et une chanson de la croisade en fait ressortir deux :

Arainfrès de Montpezat et son frère qui se distinguèrent au siège de Toulouse de 1217 à 1218, leurs hommes se battant au cri de « *Montpezat* ».

En 1249 Arainfrès défendra Marmande et y trouvera la mort dans le massacre qui suivit la prise. Les seigneurs de Montpezat ou leur descendance devinrent des faidits au moment de la croisade et ne recouvrirent leurs terres qu'en 1224 lorsque Etienne de Montpezat, sans doute le fils d'Arainfrès, rendit hommage de la seigneurie à Raymond VII.

En 1240 c'est Armand, fils de Pons de Montpezat et Foy de Bruniquel qui est attesté comme seigneur du castrum. Convaincu d'hérésie par l'inquisiteur Jean Vigouroux comme « *croyant et receleur d'hérétiques* » il sera condamné au mur et dépossédé de sa seigneurie vers 1250-1255. Son fils Etienne II décèdera vers 1235, son fils Gaillard vers 1250 et sa petite fille Bonne héritière unique se maria vers 1175 avec Raymond 1^{er} des Près...de Montpezat.

La seigneurie sera attribuée à l'évêque de Cahors Barthélémy Roux (1250-1273). Puis, conformément à la directive de l'inquisition ordonnant la destruction de toute maison ayant abrité des parfaits, l'évêque de Cahors Sicard de Montaigut fera raser le donjon et ses dépendances et avec les pierres fera construire un beau château à côté.

Ce changement de seigneur se traduit par un changement notoire dans l'hébergement, ainsi vers 1265 le chevalier Amblard Vassal et sa bande de faidits et de fugitifs n'y trouva plus qu'un simple relais par l'entremise d'un habitant et de sa femme qui n'hésitèrent cependant pas à les guider. Montpezat fut un foyer cathare et un bastion de la résistance à l'ordre français et catholique et vers 1265, malgré l'inquisition et les sergents des évêques de Cahors, il existait un bon réseau cathare dans les environs immédiats de Montpezat.

Pierre des Près

Ce cardinal français né en 1280 ou 1282 à Montpezat de Quercy décèdera de la peste le 16 mai 1361 à Avignon après une des plus longues carrières cardinalices de 1320 à 1361 à la cour pontificale d'Avignon,

Son neveu, un autre Pierre sera évêque de Castres et décèdera en 1364, et le frère de ce dernier Jean deviendra évêque de Coïmbre (ville universitaire la plus vieille du Portugal) puis de Castres et décèdera en 1348. Son grand-père Raimond 1^{er} avait épousé une héritière de Montpezat qui, n'ayant pas eu de relations coupables avec les cathares avait conservé ses biens. Cadet de sa famille il fut destiné à l'état ecclésiastique et fit de brillantes études de droit. Il étudiera à l'université de Toulouse et y sera professeur de droit en 1314.

En 1316, Jacques Duèze, cardinal de Porto sera élu pape sous le nom de Jean XXII au conclave de Lyon. Originaire de Cahors il aidera ses compatriotes du bas-Quercy.

Ainsi Pierre sera nommé auditeur au palais apostolique par le Saint père, lui permettant d'entrer dans son entourage et il deviendra chanoine de Saintes puis de Tournai la même année. Une promotion fulgurante !

Hughes Géraud, évêque de Cahors, sera arrêté le 23 mars 1317 sous une accusation d'assassinat et d'envoûtement. La police du pape arrêtera trois toulousains envoyés par cet évêque et porteurs de poisons pour envoûter le pape et deux cardinaux : Bertrand du Poujet et Gaucelme de Jean.

Derrière l'action de l'évêque se trouvaient l'archevêque de Toulouse, Gaillard de Pressa neveu de l'ancien pape Clément V, le cardinal de Pellegrue rival de Jean XXII à l'élection papale et le vicomte de Bruniquel neveu par alliance de Clément V.

Un interrogatoire secret des accusés commencera le 22 avril au château de Noves en Provence. Le pape nommera Pierre des Près et Arnaud de Capdenac à la commission chargée de suivre l'enquête. Le procès fut rapide car Hughes Géraud avoua tout sans torture. Ce dernier avait commencé ses expériences d'envoûtement sur le cardinal Jacques de Via, neveu du pape. Jean XXII l'interrogera personnellement et il sera condamné pour magie, sacrilège et meurtre puis livré au bras séculier. Ayant été dégradé de sa cléricature, condition d'ecclésiastique, il sera conduit au bûcher sur la place épiscopale d'Avignon et l'archevêque de Toulouse perdra son diocèse.

Jean XXII célébrera « la prudence, la fidélité, et l'expérience » de Pierre des Près. Ce dernier sera encore efficace dans une nouvelle affaire de tentative de meurtre sur le pape où il montrera que l'accusation contre Bernard de l'Artige était basée sur des racontars sans fondements.

Il sera nommé évêque de Riez le 31 mars 1318 en remerciement. Ayant été chargé d'une enquête sur l'archevêque d'Aix Robert de Mauvoisin, qui démissionnera, il sera promu à l'archidiocèse d'Aix en Provence le 11 septembre de la même année en remplacement.

Pierre sera créé cardinal- prêtre au titre de la basilique Sainte-Prudentienne à Rome, lors du consistoire du 20 décembre 1320 puis deviendra cardinal-évêque à la mort de Pierre de Mandagout à Palestrina dans l'état pontifical.

Le pape utilisera à nouveau ses compétences deux ans plus tard pour présider le procès de Pierre de Saleilles, complice de Hughes Géraud et le 26 novembre il jugera un autre complice, Bernard Gasc qui avait béni les figures de cire, du pape et des cardinaux, pour les envoûter.

En 1322 Pierre écrira un mémoire sur la pauvreté du christ, problème faisant l'objet d'une controverse entre Jean XXII et une fraction de l'ordre des franciscains partisans d'une pauvreté absolue.

Le 20 avril 1325 il sera nommé vice-chancelier de la Sainte-Eglise devenant un important personnage de la curie. Il sera également chargé, avec le cardinal Gaucelme de Jean, de réformer les statuts de l'université de Toulouse en 1329.

A sa demande le pape érigera le 4 juin 1334 l'église St Martin, où il avait été baptisé, en collégiale. Il assistera aux derniers instants du pape le 4 décembre puis participera au conclave de la même année pour l'élection de Benoit XII.

En 1336 il rédigera avec d'autres cardinaux les nouveaux statuts de l'ordre des Frères mineurs. Il deviendra également légat apostolique, donc ambassadeur, auprès des rois Philippe VI de Valois et Edouard III d'Angleterre pour négocier une trêve au moment de la succession de Bretagne puis en 1346 pour assister au couronnement de l'empereur du Saint Empire Charles IV.

Il participera au conclave de 1352 élisant le pape Innocent IV et en mai 1358 fondera la collégiale St Pierre d'Avignon et en établira les statuts qui seront confirmés par le nouveau pape.

Il fera son testament le 14 novembre 1360 prévoyant des dons pour les collégiales St Martin et St Pierre et fondera 10 lits dans l'hôpital de Montpezat.

En 1361 une épidémie de peste ravagera Avignon et 17 000 personnes mourront dont 9 cardinaux dont Pierre qui s'éteindra le 16 mai.

Il sera enseveli un mois plus tard dans la collégiale de Montpezat. Il avait fait mettre dans son testament : « *que mon cœur demeure en Avignon et mon corps à Montpezat* »

Géoparc du Quercy

Le Parc naturel des Causses du Quercy a obtenu le label mondial UNESCO en 2017.

Cette labélisation tient à l'exceptionnelle valeur que représente les « phosphatières », ces gouffres et grottes formés entre -50 et -20 millions d'années qui ont été vidés à la fin du 19^e par une exploitation de phosphate. Elles abritent d'innombrables fossiles car elles ont servi de pièges naturels et se sont remplis d'éléments rocheux mais aussi de restes d'animaux et de végétaux pendant des millions d'années.

Aujourd'hui ces phosphatières constituent le seul ensemble de sites au monde à avoir enregistré 30 millions d'années de l'évolution de la vie animale et végétale. Les 160 phosphatières qui ont fait l'objet d'études scientifiques et de fouilles ont permis d'identifier plus de 700 espèces de batraciens, oiseaux, reptiles, mammifères, insectes mais aussi graines et fleurs....



**ALT Rando-loisirs
Montpezat-de-Quercy (82)
29 mars 2026**

Ce matin nous nous sommes levés avec le soleil, et la journée s'annonce sous les meilleurs auspices, même si le vent (froid) sera venu légèrement contrarier cette perspective. Personne ne manque à l'appel, malgré le passage à l'heure d'été dans la nuit qui a pu compliquer les choses. Il est 8h et nous sommes 52 participants à bord du car à destination du Quercy. Nous quittons l'autoroute à Caussade pour prendre la « nationale 20 » avant de bifurquer vers Montpezat-de-Quercy.



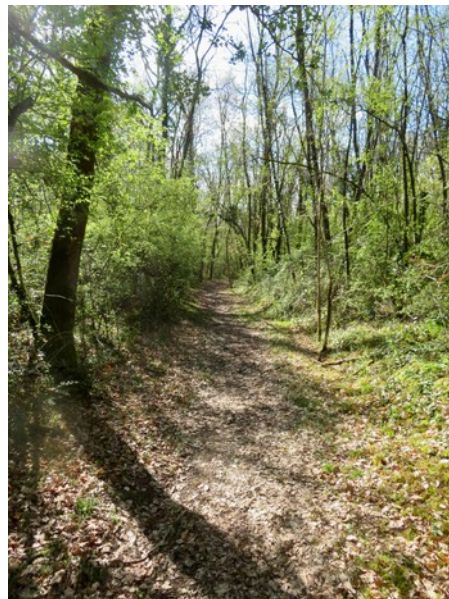
Nous descendons du car dans l'avenue des Écoles. La ville dispose de 2 WC mais à deux endroits différents. Ainsi le groupe est momentanément réparti entre les deux sites, avant de se regrouper à la sortie sud de la ville, où la vue porte jusqu'à l'horizon, laissant deviner la boucle du matin en contrebas, inspirée des circuits PR1 et PR2.



Et c'est par la départementale que nous quittons Montpezat, répartis en deux groupes, en file indienne (sécurité oblige). Arrivés à l'embranchement, c'est ensemble que nous descendons le chemin de Manas entre les champs, pour passer un premier creux, avant de descendre vers un petit plan d'eau (ou réservoir), bien rempli par les pluies de l'hiver.

Puis c'est une remontée vers la ferme du Truffe. Les vergers sont en fleurs. S'amorce alors une légère descente dans un bois où nous profitons tous d'une pause bienvenue.





Arrivés à une petite route, nous continuons vers le sud. Nous tournons ensuite à gauche, pour montrer à la ferme de la Taillade.



En haut, tournés vers le nord, nous avons en ligne de mire la collégiale Saint-Martin, notre destination. Nous redescendons et profitons d'une longueur de plat, avant la grande remontée vers Montpezat, par une petite route qui s'étire, s'étire devant nous.

Enfin, nous arrivons à l'entrée de la ville. Nous tournons à droite afin de nous rendre directement au lieu de pique-nique, en passant par la place de la Mairie (très belle place, bordée

de « couverts »), puis par la rue du Château (presbytère), pour arriver (enfin) à un jardin municipal. Un jardin avec un puits, des bancs, des tables, à deux pas de la collégiale, et offrant une belle vue, toujours côté sud.

En fin de pique-nique, nous avons eu lecture du « clin d'œil de Raymond » et dont le thème tout trouvé était « la collégiale » en général, avec un éclairage sur le fonctionnement de l'église catholique, entre clergé régulier et clergé séculier (voir annexe en fin de compte-rendu).



Et c'est ensemble que nous repartons à travers la ville, revenant à la mairie puis direction plein nord pour retrouver le car sur un emplacement adapté. Changement de chaussures pour les uns, et suite la randonnée pour les autres.



Visite de la ville et de la collégiale (37 personnes), racontée par Jacques :



La visite par un guide très intéressant a permis de voir l'essentiel de la cité médiévale, ancien castrum. On y entre par la Porte de la Ville, vestige des remparts. La déambulation permet de voir de jolies ruelles bordées de nombreuses maisons à colombages, mais aussi de riches demeures en pierre blanche datant de la Renaissance. On trouve aussi plusieurs placettes et places dont la Place de la Mairie, bordée de couverts. La balade s'est poursuivie par la visite de la Collégiale Saint-Martin, datant du XIV^{ème} siècle, de style gothique méridional, classée au titre des monuments historiques. Elle a été fondée par le cardinal Pierre des Près, conseiller du pape Jean XXII et dont le tombeau à gisant se trouve dans le chœur. L'attrait de l'édifice vient de la présence dans ce chœur d'une série de tapisseries des Flandres datant du XVI^{ème} siècle représentant la vie et la légende de Saint-Martin. Chaque scène est commentée par un quatrain en français de l'époque. Les tapisseries installées depuis l'origine dans la collégiale sont dans un état de conservation remarquable. La visite de la ville s'est terminée par les anciennes habitations des chanoines, situées derrière la collégiale, aux façades d'origine et de nos jours transformées en logements.



Suite de la randonnée, inspirée du circuit PR3 (15 personnes). Nous quittons la ville par le nord. Très vite une petite montée nous attend route du Faillal. Une fois en haut, à nouveau le paysage s'ouvre devant nous ; le vent est là aussi. Deux fois à gauche sur des petites routes et nous voilà sur un sentier qui descend dans un bois, à l'abri du vent, bordé à gauche par trois rangés de fils de fer barbelés rouillés, fixés d'arbre en arbre, et qui ont fini par se faire absorber par ces arbres au gré de leur croissance.



Avant d'aborder un tronçon d'une petite départementale, nous marquons une pause bienvenue en sortie du bois. Après ce tronçon, nous entrons un grand bois, traversé par un ruisseau, le Lamboulas. Le sentier est pierreux, en légère descente, puis en légère montée. Et nous arrivons à l'église de Saux, toute en pierre blanche du Quercy, et apparemment restaurée

récemment, au milieu des chênes. Nous prenons le temps d'en faire le tour. Une table de pique-nique est l'occasion de prendre une photo souvenir.

Nous repartons sur un replat avant une légère descente sur un sentier pour arriver à un pont sur le Lamboulas, dont les eaux claires s'écoulent joyeusement, et au travers desquelles on pouvait apercevoir des poissons (pour ceux qui les ont vus).

Légère remontée pour retrouver notre itinéraire dans les bois. Au bout d'un moment un haut grillage en fil de fer barbelé borde le sentier sur notre gauche : ce sont d'anciennes carrières devenues deux petits lacs, en contrebas d'un à-pic vertigineux.

Puis nous rejoignons la petite départementale pour nous rendre à l'embranchement d'accès à ces anciennes carrières : c'est là que le car ramenant le groupe de la visite nous récupère pour nous reconduire directement à Tournefeuille.

Une belle journée, si bien que le vent sera vite oublié au profit de cette journée radieuse qui – nous l'espérons – en promet d'aussi belles pour la suite de la saison. A très bientôt.



La collégiale

Dans l'organisation de l'église catholique le clergé, du latin « cléricus », désigne l'ensemble du corps des ecclésiastiques avec à sa tête le pape. Les fidèles étant des laïcs.

Le **clergé régulier** désigne ceux qui ont prononcé des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, et qui vivent en communauté selon une règle (d'où régulier), une discipline à l'écart du monde dans un monastère, ce sont les moines ou moniales. La règle la plus célèbre est celle établie par Benoît de Nursie : la règle bénédictine de Saint Benoît. Ce clergé se compose des abbés ou abbesses et, une abbaye pouvant fonder d'autres monastères, ces derniers sont appelés prieurés dirigés par un prieur ou une prieure.

Le **clergé séculier**, celui qui vit « dans le siècle », est au contact des fidèles et au cœur de la société. Il comprend les archevêques, évêques à la tête d'un diocèse la circonscription ecclésiastique, les curés, les prêtres, vicaires, diacres, aumôniers ainsi que les chanoines. Les membres du clergé séculier ont pris un engagement religieux mais leur caractéristique est d'être engagée dans la vie séculaire et non en communauté. Les séculiers ne prononcent aucun vœu, seulement un engagement de célibat.

La distinction entre **cathédrale** et **collégiale** se situe dans leurs structures et leur organisation. Une **cathédrale** est un édifice servant de siège à l'évêque du diocèse, du latin « cathedra ». Elle symbolise le pouvoir de l'évêque, ce dernier assumant la responsabilité de direction du diocèse sur le plan spirituel et administratif, secondé par un chapitre de chanoines. Il s'agit aussi du lieu de célébration des grandes fêtes liturgiques. Son organisation est hiérarchique et sa conception architecturale est souvent grandiose et majestueuse.

La **collégiale** est une église qui se distingue par la présence d'un chapitre de chanoines. Elle est souvent dotée par des dons pour le salut des âmes et peut servir de lieux de sépultures pour les fondateurs. La richesse de ces derniers influence souvent ses ressources et le nombre de chanoines la composant. Son organisation repose sur un collège de **chanoines**. Elles sont classifiées en fonction de leur importance, certaines étant qualifiées comme « insignes », cela reflétant la diversité de formes et des fonctions de ces édifices religieux. La collégiale a été construite dans les villes secondaires du diocèse et elle est gouvernée par un collectif de chanoines lui conférant une certaine autonomie administrative. Les Chanoines sont les clercs qui desservent les églises cathédrales et collégiales.

Les communautés canonicales existaient depuis le haut Moyen-Âge même si les termes 'chanoine' et 'collégiale' ne seront employés que beaucoup plus tard. Leur mode de vie a été réglementée par le canon du concile d'Aix réuni par l'empereur Louis le pieux en 816. Ce texte propose l'adoption d'une règle nommée « institutio canonicorum » visant à créer ou consolider des communautés de clercs dans les églises, en distinguant clairement leur type de vie de celle des moines.

Ils vivront en communauté appelée **chapitre** et seront regroupés au sein de quartiers concentrés autour de ces églises que l'on appelle des cloîtres, et ils géreront un patrimoine commun leur fournissant le vivre et le couvert. Le partage de la vie commune correspondait à la fréquentation du chœur et de bâtiments communs : réfectoires, dortoirs au sein de cloîtres fermés. Le chef en était le prévôt, et les femmes exclues. A la différence des moines ils avaient l'autorisation de manger de la viande, et surtout de rester propriétaire de leurs biens individuels en entrant dans le chapitre. Cette disposition entraînera des difficultés induites par l'intervention fréquente des familles laïques revendiquant un droit à la gestion. Cette norme commune avait pour but d'atténuer les aspects du monachisme autour de la présence des femmes. En effet des chanoines

seront mariés et pères de famille jusqu'à la fin du 12^e et ils vivaient dans des maisons individuelles construites dans l'enceinte des cloîtres. Le chanoine suivait le même cursus que tous les clercs et après son entrée en cléricature il pouvait prétendre à l'ordination aux ordres mineurs (acolyte, portier, lecteur, exorciste), puis majeurs (sous-diacre, diacre, prêtre, évêque).

La charge du chanoine nommé le « **canonicat** » était associée à un revenu, un « bénéfice » pouvant être brigué comme la cure dans une paroisse, ou une chapellenie. Cette création du « bénéfice ecclésiastique » modifiera profondément le fonctionnement des chapitres car le canonicat deviendra un poste, mis à disposition des évêques et de la papauté, notamment au 14^e, auquel un clerc pourra prétendre à condition d'avoir obtenu un grade universitaire. Sa fonction de desservir le service divin lui procurait un revenu : la prébende, versée en une ou plusieurs fois chaque année pour la partie désignée par le terme de « gros fruits », et complété vers la fin du 12^e par les distributions en pain et argent touchées en contrepartie de l'assistance aux offices du chœur (clercs chanteurs). A la différence de la cure qui nécessitait d'être prêtre pour célébrer l'eucharistie, le canonicat pouvait être occupé par un chanoine resté diacre ou sous-diacre avec les pouvoirs sacramentels associés.

Aux 11 et 12^e les chapitres seront des groupes stables avec un nombre non déterminé de chanoines. Il était concevable que des enfants soient donnés par leurs parents moyennant l'offrande d'un bien dans l'espoir de devenir chanoine. D'autres membres pouvaient être des parents et l'on pouvait entrer dans un chapitre ce qui permettait à des laïcs, hommes ou femmes d'être associés aux prières chantées et aux bienfaits que cela procurerait après la mort. Ces communautés deviendront de grands propriétaires fonciers et des seigneurs éminents. Les familles notables du lieu estimeront devoir être représentées dans les chapitres qui s'ouvriront progressivement à des membres de citadins non nobles entre le 12^e et le 13^e.

Le chapitre de cathédrale comportait des dignitaires comme le doyen, chef du chapitre, le chantre organisateur de la liturgie du chœur, le prévôt ou trésorier gérant le temporel « la mense capitulaire ». *Cette dernière correspondait à la part de biens et revenus ecclésiastiques affectée à l'état de chanoine ou moine, en opposition de la « mense épiscopale » de l'évêque. La liturgie désigne les règles fixant le déroulement de actes du culte.* L'on trouvait aussi l'écolâtre qui dirigeait l'école des jeunes clercs éduqués dans la cathédrale. Cette organisation se retrouvait en partie dans les collégiales.

La mission d'un chapitre était de chanter l'office divin quotidien et d'assurer diverses fonctions liturgiques. Les Chanoines étaient aussi engagés dans des œuvres pieuses et charitables, économiques et éducatives au sein de la communauté. Ils représentaient l'élite du clergé séculier en raison de leur haut niveau d'études universitaires et leur participation active aux services administratifs de l'église catholique. La présence d'un chapitre garantissait un clergé nombreux pour chanter la liturgie, offrant ainsi une plus grande solennité aux offices. Ceci explique le choix de ce type de communautés par des laïcs fortunés et des évêques, particulièrement aux 10^e et 11^e, période qui verra exploser le nombre de collégiales dites seigneuriales ou castrales.

A la fin du Moyen-Âge les chapitres formèrent un paysage varié par leurs coutumes propres liées à l'histoire du diocèse et l'intensité des relations avec les fidèles laïcs dans le partage de la liturgie. Ces communautés, organisées à partir de l'époque carolingienne furent fondées tout au long du moyen-âge par des papes, des cardinaux, des évêques ou de fortunés laïcs. La fin du concile de Trente (1545-1563) marquera le ralentissement du mouvement de création de chapitre, voire sa fin dans certains diocèses.